

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 22 octobre 2014

Délibération n° 2014 – 22/10/2014 - 17

Renouvellement du poste de chargé de mission du Pôle Vigne et Vin

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la recherche du 15 octobre 2014

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 19 pour (unanimité) :

le renouvellement du poste de chargé de mission du Pôle Vigne et Vin du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015.

Dijon, le 23 octobre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Rapport des travaux de la Commission de la recherche du 15 octobre 2014

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

**Rapport des travaux
de la Commission de la recherche du 15 octobre 2014**

**Renouvellement du Chargé de Mission
du Pôle Vigne et Vin jusqu'à création du GIP**

Dans sa séance plénière du 15 octobre 2014, les membres de la Commission de la Recherche ont émis un avis favorable à l'unanimité pour la prise en charge du salaire du Chargé de Mission du Pôle Vigne et Vin du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015 sur le Centre financier 98L02 pour un montant de 13 290 euros.